



Droit de la concurrence et marchés publics

Développements récents

FSA, 15 septembre 2022



Marchés publics

Marchés publics

Législation

- Entrée en vigueur AMP / LMP (1.1.2021)(p.m.)
- Entrée en vigueur AIMP (1.7.2022)(p.m.)
- www.tiras.swiss (fiches d'information CH, cantons, communes)

Articles

- Poltier, *Deux énigmes autour de la notion de marché public: analyse des art. 8 et 9 LMP/AIMP 2018*, in *Revue de droit suisse*, 141, cahier 2, 2022, p. 155
- Bolomey, *Révision du droit des marchés publics, questions choisies*, in *Revue de l'avocat* 2022, p. 116

Marchés publics

Jurisprudence choisie

- ATF 2D_8/2021 du 7 août 2022
 - Publication automatique d'une sanction d'exclusion
 - Marge de manœuvre de l'autorité
- ATF 2D_27/2020 du 5 novembre 2021
 - Révocation d'une décision d'adjudication
 - Qualité pour recourir contre la nouvelle décision d'adjudication
- ATF 148 II 106 du 14 décembre 2021
 - Nature de la sanction
 - Prescription

Marchés publics

Jurisprudence choisie

- TAF B-4157/2021 du 24 janvier 2022
 - Informations devant être communiquées aux soumissionnaires
 - Protection du secret des affaires
- TAF B-142/2022 du 17 mars 2022
 - Qualité pour recourir
 - Intérêt digne de protection : chances réelles d'obtenir le marché
- TAF B-351/2022 du 18 mai 2022
 - Recours contre les critères d'adjudications
 - Critères d'aptitude non prescrits



Concurrence

Concurrence

Législation

- Pouvoir de marché relatif (art. 4 al. 2 bis, 7, 49a LCart)
 - Entrée en vigueur le 1er janvier 2022
 - Dépendance économique
 - Refus de livrer, discrimination, conditions commerciales inéquitables
- Révision partielle LCart
 - Accords entre entreprises (art. 5 : appréciation de la notabilité des accords)
 - Concentration d'entreprises (art. 9, 10, 32, 33, 34: SIEC test; examen UE)
 - Procédure civile (art. 12: qualité pour agir; art. 12a: prescription; art. 13: effet *ex tunc*)
 - Procédure (art. 39: qualité pour recourir; art. 42: mesures d'enquête)
 - Délais d'ordre (art. 44a: 30 mois Comco; 18 mois TAF; 12 mois TF)
 - Procédure d'opposition (art. 49a: délais et sanction)

Concurrence

Législation

- Révision partielle LCart
 - Prise en compte dommages et intérêts versés (art. 49a)
 - Emoluments et dépens (art. 53a et b)
- Révision ComVert
 - Fait suite à entrée en vigueur nouveau Règlement UE No. 2022/720 (JO L 134/4 du 11.5.2022, pp. 4-13)
 - Alignement avec régime UE
 - Intégration jurisprudence récente
 - Prises de position: délai au 2 septembre 2022

Concurrence

Législation

- Révision ComVert
 - Principales propositions
 - Distribution exclusive
 - Distribution duale (10 al. 2-4)
 - Recommandations de prix (15)
 - Interdiction d'utilisation d'internet (15 let. e)
 - Obligations de parité (15 let. j)

Concurrence

Législation

- Révision ComVert
 - Note-ComVert:
 - Interdiction des plateformes tierces
 - Recommandations de prix (ATF 147 II 72, 77 consid.3.2 s. et 3.4.1, *Pfizer*)
 - Interdictions de ventes passives au producteur étranger (2C_44/2020, consid. 9.1 ss, *Flammarion*)
 - Privilège du groupe en cas d'accords visant des comportements externes au groupe (2C_43/2020, consid. 7.3, *Dargaud*)
- Motions parlementaires
 - Wicki (21.4189): fardeau de la preuve (adoptée 9.6.2022)
 - Pfister (18.3898): application des règles dans le domaine automobile (adoptée 14.3.2022)
 - Caroni et Rieder (20.3531 et 20.3532): concurrence avec entreprises publiques (adoptées 8.3.2022)

Concurrence

Législation

- LCD
 - Art. 3a nouveau (1.1.2022): discrimination en matière de vente à distance (geoblocking)
 - Discrimination
 - Refus ou limitation d'accès
 - Redirection
 - Art. 8a AP-LCD: Clauses de parité en matière d'hébergement (délai référendaire: 6.10.2022)
 - Vise aussi bien clauses de parité large que restreinte

Concurrence

Jurisprudence choisie

- Position dominante
 - Mesures provisionnelles, risques d'exclusion: fibre optique, modification des modalités de construction, effet suspensif (TAF B-161/2021 du 30.9.2021; TF du 6.12.2021)
 - Discrimination: matchs de football et de hockey, Pay-TV, offre de base (TAF B-4003/2016 du 10.5.2022)
- Concentration d'entreprises
 - Emolument dû en cas de notification applicable même si aucune obligation de notifier (TF, 2C_934/2020 du 23 septembre 2021)
 - Sanction en cas de modification de la propriété d'une entreprise, reprise de responsabilité par l'acquéreur, appréciation au cas par cas (TAF B-4839/2020 du 4 mars 2021)
- Accords verticaux
 - Absence de privilège de l'agent à une clause d'exclusivité (TF, 2C_44/2020 du 3 mars 2022)
 - Prix recommandés (Hors-liste, TF, 2C-148/2018 du 8 décembre 2021)

Merci de votre
attention!

